



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Administration cantonale des impôts

### **Campagne de sensibilisation auprès des jeunes de 18 ans**

**La campagne de sensibilisation de l'Administration cantonale des impôts (ACI) auprès des apprenti-e-s et des étudiant-e-s va s'intensifier. Dès 2020, les directeurs de région fiscale et leurs équipes continueront à se rendre dans les centres professionnels, les gymnases et l'Ecole de la transition pour sensibiliser les jeunes à la thématique de la fiscalité. Ils présenteront également les plus de vingt métiers de la fiscalité. Cette campagne s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de prévenir le surendettement des jeunes et de participer à leur intégration citoyenne et socioprofessionnelle.**

Suite au bilan tiré après deux ans, le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), en étroite collaboration avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), souhaite donner une nouvelle impulsion à la campagne de sensibilisation en organisant des séances dans les centres professionnels, les gymnases, l'Ecole de la transition, de janvier à avril ainsi qu'en septembre. Cela devrait permettre de toucher davantage de jeunes et assurer une plus grande homogénéité au sein des établissements de l'enseignement postobligatoire. Pour inciter les jeunes à suivre ces séances d'information, des stands seront mis sur pied en parallèle. L'objectif en début d'année est d'inciter les apprentis-es et étudiants-es à déposer leur déclaration d'impôt dans le délai officiel imparti au 15 mars, en fin d'été de pousser les retardataires qui auraient reçu une sommation de le faire dans le délai qui leur est imparti, pour éviter une taxation d'office avec des amendes.

En 2019, les directeurs de région fiscale et leurs collaboratrices et collaborateurs se sont rendus de janvier et à fin avril, dans une vingtaine d'établissements (centres professionnels, gymnases, Ecole de la transition) dans tout le canton, touchant quelque 2200 jeunes, proches ou ayant atteint leur majorité. A quoi servent mes impôts ? Qui doit remplir une déclaration ? Quelles sont les conséquences en cas de non-dépôt ? Quelles sont les métiers de la fiscalité ? Aux moyens de vidéos, les

équipes de l'Administration cantonale des impôts (ACI) mettent l'accent sur l'obligation de remplir une déclaration d'impôt et la facilité de la remplir avec le logiciel VauxTax. Un quiz, proposé en fin de session, a rencontré un franc succès auprès des participant-e-s.

Pour rappel, dès 18 ans, toute personne, en apprentissage, en formation ou sans emploi, avec ou sans revenu, a l'obligation de remplir une déclaration d'impôt. Par méconnaissance, nombre de jeunes négligent de le faire et s'exposent à recevoir des amendes en cas de taxation d'office.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2019

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFIRE, Marianne Cornaz, Conseillère en communication, Direction générale de la fiscalité